

## Débat d'orientations budgétaires pour 2016

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 3312.1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Je vous invite donc, par le présent rapport, à examiner ces orientations pour 2016.

Ce débat s'inscrit, cette année encore, dans **un contexte national exceptionnellement dégradé**, que les collectivités locales subissent de plein fouet.

Le programme présidentiel de F. Hollande prévoyait une reprise de la croissance à +2,25% pour les années 2015, 2016 et 2017 mais les objectifs du gouvernement sont désormais plus modestes : +1% cette année et +1,5% pour les deux dernières années du quinquennat. Il s'agit d'une croissance bien trop faible et très en retard par rapport à nos voisins européens pour redonner du souffle à la France. De plus, elle ne résulte que de facteurs externes au pays, essentiellement la faiblesse de l'euro et la diminution du cours du pétrole, dont la situation économique de la France est dépendante.

Le chômage poursuit sa progression, s'établissant à la fin du deuxième trimestre 2015 à 10,3% de la population active (Métropole + Outre Mer), soit une hausse de +4,6% sur un an. Le nombre de chômeurs de catégorie A en Métropole s'élevait en août à 3 571 600. Toute catégories confondues la France compte plus de 6 Millions de chômeurs. Depuis le début du quinquennat, l'échec de la politique économique et de l'emploi du gouvernement s'est ainsi traduit par une hausse de 600 000 chômeurs supplémentaires, pris en charge par la solidarité nationale et locale.

Au niveau régional, les dernières données disponibles concernent le premier trimestre 2015 où le taux de chômage s'établissait à 11,6%, soit 1,6 point au dessus du taux métropolitain. Dans le département des Alpes-Maritimes, ce taux était inférieur au niveau de la région avec 10,8 %, soit 66 800 demandeurs d'emploi, grâce notamment aux efforts des collectivités et à la bonne santé des secteurs du tourisme et des transports. À titre de comparaison, le taux de chômage est de 12,0% dans les Bouches-du-Rhône, 11,4% dans le Var et 12,8% dans le Vaucluse.

Devant ce bilan calamiteux le gouvernement aurait pu faire le choix de s'appuyer sur les acteurs locaux et soutenir leurs efforts à la fois d'investissement et de politiques territoriales volontaristes. Notre débat d'orientations budgétaires s'inscrit, tout au contraire, dans **un contexte de transfert de l'Etat vers les collectivités des efforts budgétaires** auxquels il n'a pas consenti pour lui-même.

Le Gouvernement augmente ainsi les effets négatifs d'une politique économique catastrophique en accentuant son désengagement vis-à-vis des collectivités, qui assurent pourtant 70% de l'investissement public du pays, et qui, comme c'est le cas dans notre Département, investissent et soutiennent l'activité économique. Le Gouvernement, en ne menant pas les réformes nécessaires au niveau de l'État, transfère très concrètement aux collectivités locales tous les efforts et son impopularité fiscale pour passer sous la barre des 3% de déficit public.

Pour le Département des Alpes-Maritimes, la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) franchit une nouvelle étape en 2016 avec une réduction de 25,9 M€ supplémentaires, après -10,5 M€ en 2014 et -25,9 M€ en 2015. En 3 ans, la DGF aura connu un effondrement sans précédent de plus de 62 M€. En parallèle, les ponctions sur nos recettes, par le biais des fonds de péréquation et de solidarité sur les DMTO, devraient encore augmenter. Enfin, les allocations individuelles de solidarité, dont le montant ne cesse d'augmenter, ne seront toujours pas compensées. Notre capacité à décider librement nos priorités de politiques locales s'en trouve menacée. Ce sont ainsi près de 920 M€ qui ont été prélevés au Département entre 2010 et 2015.

A ce transfert de la contrainte budgétaire de l'Etat vers les collectivités, il convient d'ajouter **un contexte de forte incertitude** qui complexifie l'élaboration de toute stratégie prospective pour le département.

S'il semble que les prises de positions successives et contradictoires, à l'échelon national, sur l'avenir des Départements soient derrière nous, le gouvernement a ouvert simultanément des chantiers dont le coût n'a pas été chiffré et dont les objectifs sont flous et les conséquences incertaines :

- les transferts de compétences du Département à la région,
- les hypothèses de transferts ou de délégations de compétences du Département à la métropole, exercées à l'intérieur du périmètre de cette dernière, telles que mentionnées aux nouvelles dispositions du IV de l'article L5217-2 du CGCT,
- les conséquences de la fin de la clause de compétence générale des départements ;
- l'annonce du transfert de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) aux régions sans que n'ait été précisé son impact sur les recettes départementales,
- l'impact de la mise en œuvre des dispositions du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (forfait autonomie, relèvement des plafonds des plans d'aide APA et prise en charge du reste à charge, passage en régime d'autorisation des services à la personne...)...

**L'absence de certitude de moyen terme exige de disposer d'une vision et d'un cap clairs, pour nos politiques publiques.** Elle impose également une stratégie vertueuse pour l'administration, qui continue de développer des services publics de qualité, tout en étant toujours plus économe des ressources départementales.

Ma **stratégie budgétaire** pour la collectivité se décline en quatre axes complémentaires et indissociables :

**Je vous propose de poursuivre et accentuer les efforts d'économies et de rationalisation de la dépense que nous avons engagés depuis le début de ma présidence.** L'effort de rigueur et de rationalisation des actions et l'optimisation des moyens devront permettre de dégager les marges de manœuvre budgétaires nécessaires. En 2016, comme pour les prochaines années et à périmètre constant, **les dépenses de fonctionnement devront être contenues et stabilisées.**

Face au transfert par l'État vers les collectivités des efforts budgétaires qu'il a renoncé à s'appliquer à lui-même, je vous propose de ne pas augmenter la fiscalité, comme nous le faisons depuis 2009 et ce, conformément aux engagements politiques de la majorité départementale. **La stabilité fiscale constitue un axe volontariste de la stratégie départementale.**

Face à l'incertitude à laquelle les collectivités sont confrontées, je vous propose également de maintenir une stratégie d'investissement maîtrisée, tout en préservant l'effort de soutien aux politiques d'investissement des communes, notamment dans le haut et le moyen pays, pour garantir un développement harmonieux du territoire. **Le maintien de la solidarité territoriale, traduite**

**notamment à travers l'aide aux communes**, illustre la vocation réaffirmée du Département comme soutien aux politiques de proximité.

En dépit de ces mesures courageuses, la baisse des dotations de l'État aura un effet négatif sur l'autofinancement net de la collectivité et nous obligera à un rebasage des autres dépenses d'investissement. Pour autant, le Département poursuivra la diminution du recours à l'emprunt, initiée à partir de 2009, afin de préserver une capacité d'investissement à court et moyen terme. L'emprunt mobilisé en 2015, inférieur à l'annuité de la dette, permettra d'engager une première année de réduction du stock de dette du Département. Alors qu'au niveau national, la dette du pays ne cesse de croître pour dépasser aujourd'hui les 2100 milliards d'euros, **le Département des Alpes-Maritimes poursuivra, en 2016, l'effort de réduction de sa dette** pour ne pas reporter sur les générations à venir le prix du renoncement aux efforts de gestion d'aujourd'hui.

L'exercice 2016 doit être courageux et volontariste. Il devra s'inscrire dans la poursuite des économies de fonctionnement et, tout en maintenant un niveau important d'investissement pour la solidarité territoriale, parvenir à poursuivre le désendettement de la collectivité, initié en 2015.

## **I. L'évolution des recettes du Département des Alpes-Maritimes**

Les recettes du Département sont constituées des dotations et compensations de l'État et de nos ressources propres.

### **1. Une forte diminution, cette année encore, des recettes versées par l'État**

#### *- La baisse continue de la DGF :*

La Dotation Globale de Fonctionnement, après avoir été gelée entre 2011 et 2013 puis réduite de 1,5 milliards d'euros en 2014 (dont 476 M€ pour les départements), a été amputée de 3,67 milliards d'euros supplémentaires en 2015. Cette nouvelle baisse atteint 11 milliards répartis entre 2015-2017.

Cette mesure est particulièrement abrupte dans la mesure où les 12,5 milliards d'euros concernés représentent 43% de l'épargne brute totale dégagée sur les budgets des collectivités au 31 décembre 2013 (28,8 milliards d'euros). Elle aura donc un effet important tant sur le fonctionnement des collectivités que sur leur capacité d'investissement.

Ainsi, alors que le montant de la DGF perçu par notre collectivité en 2013 s'élevait à 130 millions d'euros, en 2015 nous ne percevons que 94 millions d'euros. Pour 2016, la baisse sera équivalente à celle de 2015, soit - 25,9 millions d'euros. La DGF avoisinera donc 68 millions d'euros en 2016, soit une perte annuelle cumulée de 62 millions d'euros depuis 2013.

Ces perspectives de baisse des concours de l'État nous placent sous une contrainte de plus en plus insoutenable.

#### *- Le FCTVA :*

Le FCTVA sera élargi en 2016 aux dépenses d'entretien du patrimoine des collectivités. C'est le seul fonds qui devrait connaître une légère augmentation de son enveloppe, passant de 5,961 Mds€ à 5,979 Mds€

- *La dotation globale de décentralisation (DGD)*

Depuis les premières lois de décentralisation, le Département des Alpes-Maritimes fait partie des rares départements qui perçoivent une Dotation Globale de Décentralisation négative, c'est-à-dire que le Département verse à l'État une dotation de décentralisation. Lors de la mise en place de cette DGD négative, 6 départements étaient concernés.

En 2014, seulement 2 départements subissent cette ponction sur leurs recettes de DMTO. Elle s'élève à 21,53 millions d'euros en 2015 pour notre département.

**2. Les mécanismes de péréquation seront poursuivis en 2016 et nous impacteront fortement :**

La péréquation horizontale, initiée en 2011 avec la mise en place du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), et accentuée en 2014 par le fonds de solidarité, sera poursuivie en 2016. Entre 2011 et 2016, ce seront plus de 175,8 M€ qui auront été ponctionnés par l'État sur les recettes de fonctionnement du Département et ont très fortement grevé l'épargne du Département.

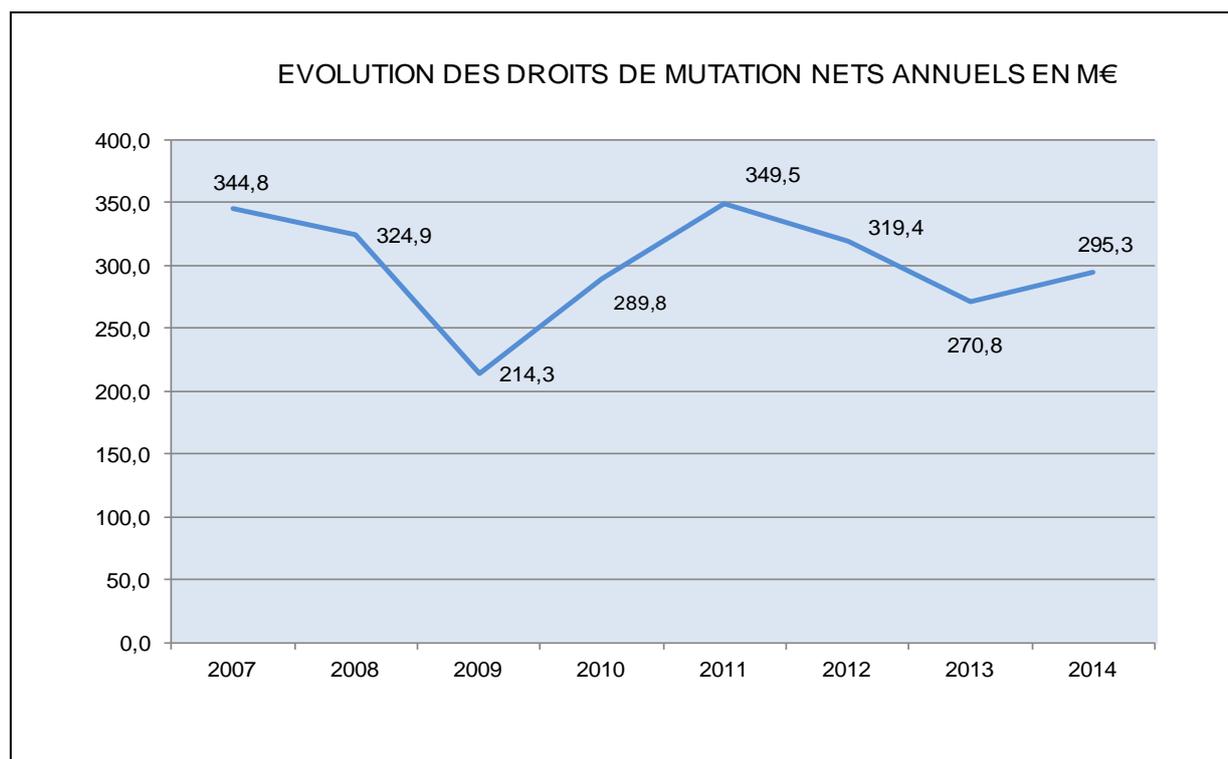
Cette péréquation vient amoindrir d'autant notre capacité d'autofinancement.

Les estimations tablent sur une péréquation s'élevant à 38,6 M€ pour 2016.

### 3. Les droits de mutation :

Après l'effondrement des transactions immobilières en 2009 et 2010, occasionnant une très forte baisse de nos recettes, le marché immobilier s'est redressé en 2011 pour replonger ensuite à partir de 2013, notamment sous l'effet des complexités administratives introduites par la loi Duflot et de la crise de confiance affectant les particuliers comme les entreprises.

Les DMTO se maintiennent techniquement en 2014, grâce à l'augmentation du taux à compter du mois de mars. Le montant des DMTO en 2015 devrait être conforme à la cible, mais les encaissements mensuels demeurent très erratiques et occasionnent une forte incertitude sur les recettes.



### 4. Les recettes fiscales

Elles comprennent :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (part départementale + part régionale) qui s'élève à 250 M€ en 2015 ;
- 48,5 % de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), soit 130,15 M€ en 2015 ;
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), soit 1,94 M€

À ces recettes fiscales s'ajoutent les compensations versées par l'État au titre :

- De la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 19,2 M€ en 2015 ;
- Du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : 14,9 M€ en 2015 ;
- D'une nouvelle part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) : 44,9 M€

## 5. Prospective en matière de dette

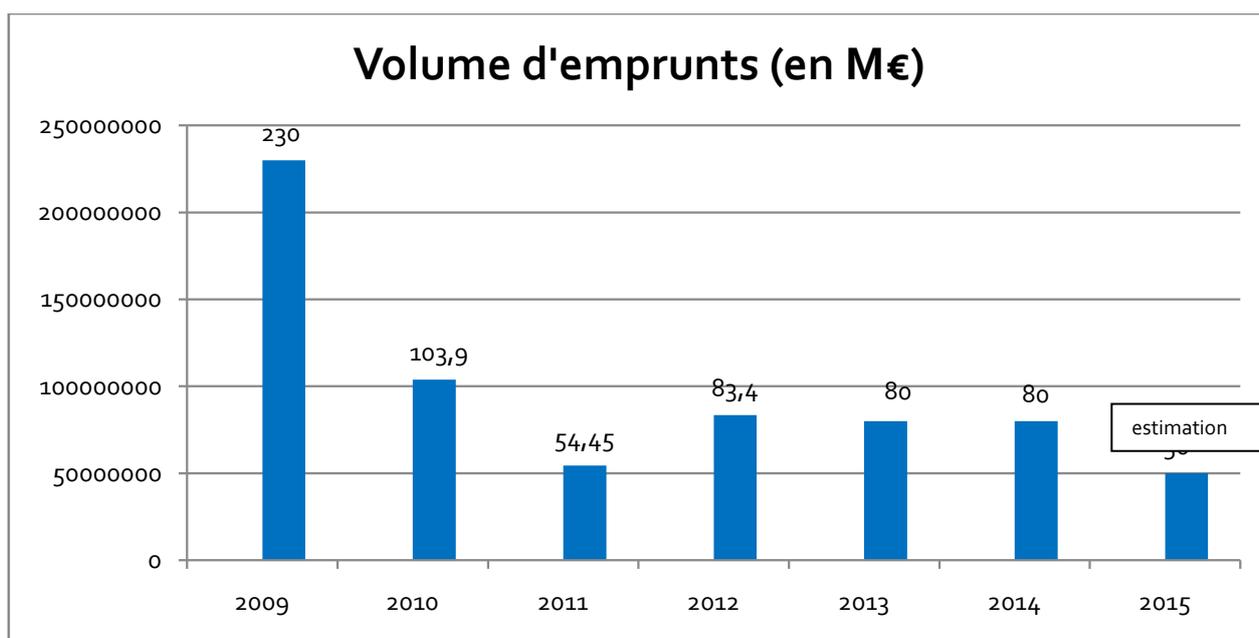
L'article 93 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, qui modifie l'article L3312-1 du CGCT, étend désormais le débat d'orientations budgétaires aux caractéristiques et à l'évolution de l'endettement du Département.

### a) Un désendettement engagé en 2015 et poursuivi en 2016

Après trois années d'investissement record, le Département a amorcé, en 2009, une diminution de ses investissements. Le niveau de 2009 reste très élevé car le Département participe au plan de relance gouvernemental afin de soutenir l'économie par l'investissement à l'échelle locale et nationale.

Sur la période 2009-2014, les investissements connaissent ensuite un rééquilibrage vers les domaines d'intervention prioritaires tels que la politique de solidarité territoriale, dont les montants sont préservés.

Afin de conserver une capacité d'action pour les exercices à venir, le département s'est engagé depuis 2009 dans une phase de diminution du recours à l'emprunt. Ainsi le volume d'emprunts nouveaux a été stabilisé depuis 2012 autour de 80 M€, cette rigueur de gestion permettant de dégager un autofinancement suffisant pour limiter le recours à la dette.



\* *prévisionnel*

L'année 2015 marque le début d'une phase de désendettement de la collectivité : le montant d'emprunts nouveaux réalisés devrait se situer aux environs de 50 M€ ce qui, rapporté au montant de capital remboursé au titre de l'exercice (61 M€), permettra un désendettement de l'ordre 10 M€

Cette phase de désendettement se poursuivra en 2016 et sur les prochains exercices.

### **b) Une structure de dette sécurisée**

La structure de la dette, qui traduit une gestion saine et responsable du recours à l'emprunt, est très majoritairement orientée en taux fixe.

Chaque emprunt réalisé par les collectivités locales est désormais classé selon une échelle de risque, de 1 à 5, définie au sein de la charte Gissler. Le classement de l'encours du Département selon cette charte fait apparaître un pourcentage de plus de 95 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

Mi-2015, la part de taux fixe dans l'encours représentait 71,62%, la part variable 23,62 % et la part d'emprunts complexes 4,76 %.

### **c) Une désensibilisation aux emprunts complexes quasiment achevée**

La collectivité est toujours restée très prudente en matière d'emprunts complexes.

Dans le cadre de la gestion active de la dette, des opérations de désensibilisation ont été menées, soit par refinancement de ces contrats en taux fixe classiques, soit par sécurisation de l'encours restant dû par prorogation de la phase de taux garanti.

Ainsi, le volume d'emprunts complexes est passé de 143,9 M€ en 2011 (14,37 % de l'encours) à 43,98 M€ à mi 2015 (4,76 % de l'encours). Aucun nouveau contrat de ce type n'étant désormais souscrit, ce pourcentage déjà très faible, atteindra moins de 3 % en 2016.

## **6. L'épargne**

Le contexte de réduction des recettes, suite à la chute des DMTO en 2013 de 50 M € avait entraîné une contraction de l'épargne brute qui représentait dès lors 74,81 € hab. En 2014, cette épargne s'est redressée partiellement, pour revenir à un niveau supérieur à celui de 2012, avec 92,15 €/hab.

En 2014, plus de la moitié de l'épargne départementale est ponctionnée par l'État (41,9 M€ au lieu de 84,8 M€). Notre épargne se trouve ainsi menacée par la baisse des dotations de l'État et les prélèvements au titre de la péréquation.

## **II. La poursuite de nos objectifs stratégiques de maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Afin de maintenir une épargne satisfaisante malgré la diminution des recettes et la hausse des dépenses, notamment dans le champ social, le département s'est engagé dès 2009 dans un vaste plan d'économies.

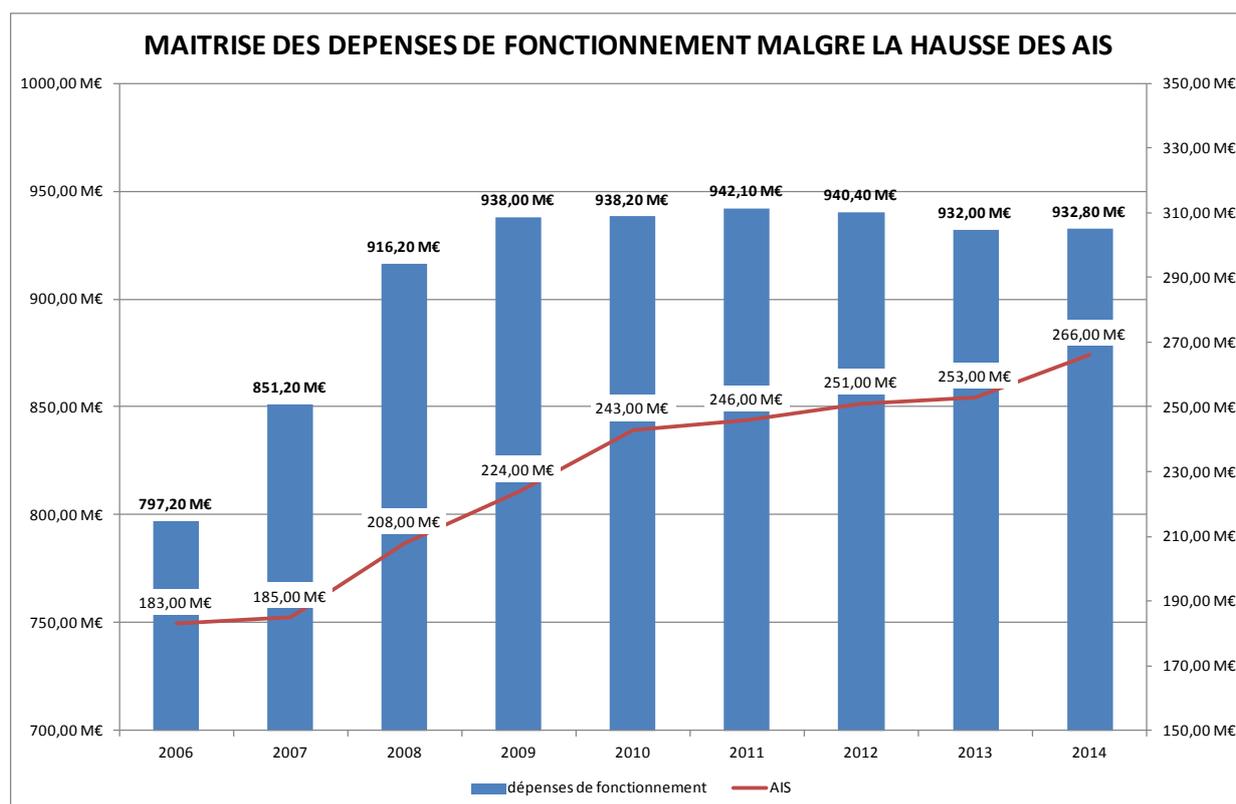
Les moyens de fonctionnement courant de la collectivité ont été réduits (maîtrise de la masse salariale, diminution du parc automobile et des frais de fonctionnement courants). Parallèlement, certaines politiques publiques ont été redéfinies dans un souci d'efficacité et de meilleure performance de l'action publique (logement, action sociale).

L'ensemble de ces mesures s'est traduit, à périmètre constant (hors transferts Métropole et fonds de péréquation et de solidarité) par une stabilisation des dépenses de fonctionnement.

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	938,0 M€	938,2 M€	942,1 M€	940,4 M€	932,0 M€	932,8 M€

Cette stabilisation des dépenses de fonctionnement, malgré la hausse des allocations individuelles de solidarité et plus particulièrement du RSA, doit être poursuivie.

Le graphique ci-après illustre la contrainte exercée, sur le volume global des dépenses de fonctionnement, des AIS et plus particulièrement du RSA.



Dans un contexte plus contraignant encore, une nouvelle étape devra être franchie afin de rendre un service public de qualité, plus simple d'accès et plus efficace, grâce à une administration plus moderne et plus économe.

## **1. Une maîtrise toujours plus exigeante de nos dépenses de fonctionnement**

- *La poursuite de la réduction des effectifs et le réaménagement du temps de travail des agents :*

Le Département a conduit d'importants efforts de réduction des effectifs, passés de 4.562 agents fin 2009 à 4.215 fin 2014. Cette politique a permis de stabiliser la masse salariale autour de 170 M€ depuis 2010, en dépit des hausses de dépenses imposées par l'Etat (revalorisations catégorielles, réforme des cotisations patronales...).

En 2016, l'objectif de réduction des effectifs du département à hauteur du non remplacement de 2 départs à la retraite sur 3 sera poursuivi, afin de maîtriser l'évolution du coût de la masse salariale.

Afin de compenser une partie de la perte d'effectifs en agissant sur le temps de travail, le protocole général sur le temps de travail, adopté en 2010, sera revu pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le temps de travail des agents du département sera aligné sur la durée légale, soit 1607 heures par an. A cet effet, les jours de congés annuels passeront de 27 à 25 jours et la journée de solidarité du lundi de Pentecôte sera désormais travaillée. Les dispositifs de récupération seront également réadaptés pour répondre complètement aux besoins de l'administration, tant en terme d'organisation générale que de ressources humaines disponibles.

En outre, les agents pourront être autorisés à dépasser le régime de référence des 35 heures hebdomadaires et à constituer un crédit temps récupérable dans la limite de 11 jours au lieu de 22 jours aujourd'hui. Enfin, les régimes particuliers seront adaptés pour être conformes à ces nouvelles dispositions.

Ces efforts sont nécessaires pour rendre notre institution exemplaire vis-à-vis de nos concitoyens.

En termes de masse salariale, le budget 2016 devrait être équivalent à celui de 2015.

- *Une administration performante dans son action et économe de ses ressources :*

En termes de coûts de fonctionnement de l'administration, les efforts de maîtrise budgétaire entrepris depuis 2009 seront poursuivis. Ces efforts ont permis de dégager plus de 211 M€ d'économies nettes cumulées entre 2009 et 2015.

La réduction du parc automobile, la rationalisation de l'occupation des locaux et de la gestion du patrimoine immobilier ainsi que la baisse des dépenses propres de l'administration seront une fois encore une priorité du budget 2016.

Ces efforts feront l'objet d'une stratégie de pilotage renforcé à l'échelon des directions générales adjointes, dans le cadre d'une démarche de performance contractualisée.

- *La poursuite de la modernisation de l'action départementale :*

Dans un contexte de modernisation induit par la révolution des technologies numériques, le Département poursuit son effort de simplification de son offre de services publics et de renforcement de sa proximité à l'usager, grâce au développement de ses services numériques et la dématérialisation de ses processus.

La démarche de modernisation, déjà engagée, tient compte des évolutions technologiques mais surtout de la révolution des usages qui y sont liés. Désormais, au cœur du programme de transformation numérique du Conseil départemental, cette modernisation propose :

- de mettre l'usager au cœur de la mutation numérique, en lui offrant des services en lignes facilitant les démarches administratives ;
- d'accompagner la transformation numérique de l'organisation départementale, pour la rendre plus efficace à moindre coût.

La mise en place de ces solutions suppose la modernisation des systèmes d'information départementaux, qui reposent sur un socle technique d'infrastructures et d'équipements informatiques et sur des solutions logicielles métiers à déployer au sein d'un programme de 14 projets de modernisation.

Cette modernisation s'appuie également sur des stratégies numériques, en cohérence avec la mutation numérique de la société civile et des entreprises : les usages numériques nomades, les services en lignes, la confiance numérique, la gouvernance et l'ouverture des données, l'urbanisation des systèmes d'information.

- *Le partage de la contrainte budgétaire avec les acteurs, partenaires du département :*

La forte contrainte budgétaire, qui affecte le département, l'amène à concentrer davantage son action sur ses missions prioritaires et réformer profondément son administration, afin de la rendre plus moderne et plus économe.

Cet effort de maîtrise de gestion et d'économies doit être partagé par les partenaires, associations et organismes publics, dont l'action bénéficie du soutien financier départemental le plus important.

Ainsi, les associations qui dépendent de fortes subventions verront leurs aides suivre le rythme retenu pour nos partenaires gérant des établissements sociaux et médico-sociaux, dans le cadre de contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens (CPOM), dans un cadre budgétaire de réduction des subventions -10% sur une période de trois ans.

- *La poursuite des missions prioritaires*

Toutes ces économies permettront au Département d'assurer les dépenses liées à ses missions obligatoires et prioritaires.

Le département poursuivra son engagement soutenu en matière de politique sociales et médico-sociales. Il poursuivra le développement d'une offre innovante en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et de la prévention de la perte d'autonomie, au sein de la conférence départementale des financeurs, qu'il préside. Il entamera une nouvelle phase de la mise en œuvre du schéma départemental du handicap, en oeuvrant à une meilleure inclusion dans la société pour l'ensemble des personnes en situation de handicap.

Il finalisera l'élaboration du nouveau schéma départemental de l'enfance, de la famille et de la parentalité, en accentuant les efforts en faveur de la santé globale des enfants confiés et d'une meilleure insertion des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance. Il poursuivra la réforme de ses actions prioritaires en faveur des publics défavorisés, allocataires du RSA, en déployant les actions du Plan Emploi-Insertion 06 et en mobilisant le Fonds social européen pour en accroître le périmètre. Ainsi, le département pourra assurer le financement des allocations individuelles de solidarité malgré leur non-compensation intégrale de l'État. Dans ce domaine, la lutte contre la fraude sera amplifiée et le plan de contrôle ciblé, expérimenté en 2015, sera pérennisé.

Le département se retirera également du dispositif de dépistage de la tuberculose, qu'il réalise pour le compte de l'État, tout en maintenant son effort en matière de politique de santé,

notamment à travers le soutien à la recherche et l'innovation dans le cadre d'un nouvel appel à projets santé.

Concernant les dépenses de transport public de voyageurs, compétence qui sera transférée aux régions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les lignes régulières et du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour le transport scolaire, le département poursuivra sa politique de modernisation de la flotte et de recherche de meilleure qualité de service pour les usagers.

Concernant la sécurité, le département maintiendra, en tant que premier financeur, les crédits en faveur du SDIS.

Enfin, le département poursuivra son soutien aux activités culturelles, sportives et éducatives, tout en ajustant certaines subventions afin de partager avec nos partenaires la nécessaire démarche de rationalisation de la dépense. Les dotations de fonctionnement aux collèges seront, quant à elles maintenues.

## **2. Un engagement volontariste pour nos dépenses d'investissement**

- *La poursuite de la politique de solidarité territoriale, tout particulièrement l'aide aux communes*

**Dans un contexte généralisé de contrainte pour les collectivités, qui fragilise particulièrement** l'action des plus petites d'entre elles, le département maintiendra un effort soutenu en matière d'aide aux communes.

La loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), tout en complexifiant l'organisation territoriale, renforce les compétences départementales en matière de solidarité territoriale. Elle vient ainsi valider le choix que le département a fait de privilégier la solidarité territoriale, au sein de laquelle l'aide aux communes représente en 2015 plus du tiers de nos dépenses d'investissement.

Le département poursuivra cette politique ambitieuse en 2016.

- *Les grands projets d'investissement direct :*
  - *Les routes, compétence confirmée à l'échelon départemental :*

Avec un réseau routier départemental de 1 702 kms de voirie, le Département inscrira l'exercice budgétaire 2016 des routes dans la continuité des exercices précédents en poursuivant les différents programmes de travaux et en confortant la politique volontariste d'entretien du patrimoine routier par les équipes du Conseil Départemental.

Seront également poursuivis les travaux de modernisation de voirie, notamment les opérations d'aménagements localisés qui permettent d'améliorer le réseau routier et de favoriser la conduite apaisée ainsi que les aménagements cyclables, définis par le schéma départemental d'aménagements cyclables adopté en 2005, notamment la poursuite de la piste littorale le long de la RD 6098 à Villeneuve Loubet et la liaison cyclable entre la piste littorale et la RM99 le long du Var (accès au CADAM).

Pour préserver, entretenir et pérenniser le patrimoine routier départemental, tout en assurant de meilleures conditions de confort et de sécurité aux usagers, des crédits seront alloués pour faire face aux dépenses d'entretien, de conservation et préservation du patrimoine routier départemental.

- *L'environnement et la gestion des risques en soutien des communes*

Durant l'année 2016, le département prolongera son engagement dans la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes et poursuivra sa politique de préservation, d'entretien et d'aménagement des 19 parcs naturels départementaux. Un programme pluriannuel de travaux permettra notamment de compléter la signalétique et les équipements ludiques et sportifs, pour une découverte variée de ce patrimoine naturel sensible.

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), le département poursuivra les travaux d'aménagement et d'entretien des itinéraires, depuis le haut-pays jusqu'au littoral, et assurera le suivi et le contrôle des équipements des 37 canyons dont il fait la promotion.

FORCE 06 prolongera ses actions dans le domaine de la prévention des risques naturels et s'investira dans l'ensemble des travaux que devra réaliser en régie le département, notamment sur les sentiers du PDIPR, sur les parcs naturels départementaux, sur l'entretien des pistes DFCI et les digues intéressant la sécurité publique. Le service participera également au Réseau Forestier de Surveillance et d'Alerte dans le cadre du protocole signé avec l'État, et assumera l'ensemble des missions opérationnelles dans le domaine des risques naturels.

Dans le contexte des intempéries dramatiques que le Département a connu dans la nuit du 3 au 4 octobre 2015, le Département intensifiera sa politique dans le domaine des risques autour de :

- la mise en œuvre du PAPI Var avec le lancement des travaux de la digue de Saint Laurent du Var,
- la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux du PAPI Cagne-Malvan pour le compte du Syndicat intercommunal du bassin de la Cagne
- La gestion des digues intéressant la sécurité publique avec deux ouvrages supplémentaires dont la gestion est confiée au département : digues de Contes et du Tuebi à Guillaumes.
- Les études relatives à la sécurisation du collège Saint Blaise situé à Saint Sauveur sur Tinée ;
- l'appui technique aux communes sur la problématique de la gestion des risques.
- La mise en place d'un réseau d'alerte performant ainsi que le lancement d'un programme d'information de la population quant aux réflexes à adopter en matière de risques.
- Le Département entend, en accord avec l'Etat, favoriser la réflexion sur la prise en compte des événements du 3 octobre dans la réalisation des travaux en cours dans le cadre des PAPI, l'organisation en matière de prévention et l'intégration de nouvelles hypothèses de pluviométrie dans les études conduites.

- *L'entretien du patrimoine départemental et le soutien renouvelé aux grands projets patrimoniaux des Alpes-Maritimes*

Le département poursuivra l'entretien nécessaire de ses bâtiments, que ce soit pour la rénovation de la crèche ou pour les bâtiments sociaux et des routes..

- *L'entretien des gendarmeries et la poursuite de l'aide à l'équipement de la police scientifique*

Les travaux d'entretien des gendarmeries seront poursuivis. De plus, le soutien à la police scientifique et technique sera également reconduit afin de doter les forces de police et de gendarmerie de matériels innovants, au service de la sécurité de nos concitoyens.

Certaines dépenses d'investissement devront être revues à la baisse afin de tenir compte de l'impact du désengagement de l'État et de la nécessité de désendetter le département.

### **État des engagements pluriannuels**

Lors du débat d'orientations budgétaires doivent également être présentés les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Vous trouverez donc annexés au présent rapport le tableau détaillant l'état de nos autorisations de programme assorties des calendriers de crédits de paiement correspondants.

Tels sont les éléments dont je vous invite à débattre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

## Débat d'orientation budgétaire 2016 - Investissement

Mission : Action sociale

Politique : Aide aux personnes âgées

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Hébergement personnes âgées	600 000,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	600 000,00
Frais généraux personnes âgées	287 300,85		44 937,90	209 982,16		77 318,69
Plan Alzheimer	2 146 987,00	153 013,00	606 987,00	1 240 000,00	450 000,00	610 000,00

Politique : Aide aux personnes handicapées

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Hébergement personnes handicapées	5 475 000,00	1 600 000,00	200 000,00	800 000,00	1 600 000,00	4 675 000,00

Politique : Aide à l'enfance et à la famille

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Accompagnement social familles enfants	300 000,00		0,00	300 000,00		0,00
Frais généraux enfance familles	40 123,37	10 000,00	1 731,60	24 293,43	10 000,00	15 829,94

Politique : Santé

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Missions déléguées santé	7 717 380,65	1 000 000,00	675 000,00	5 367 380,65	1 675 000,00	1 675 000,00
Appels à projets santé	11 813 985,11	3 876 200,75	3 479 252,24	6 681 532,07	4 000 000,00	5 008 653,79
Frais généraux santé	53 340,38	10 000,00	0,00	33 960,78	10 000,00	19 379,60

Mission : Fonctionnement de l'administration

Politique : Moyens généraux

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Equipement pour l'administration générale	22 947 406,71	8 266 000,00	3 520 078,25	12 228 316,62	4 868 000,00	14 117 090,09

Politique : Ressources humaines

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Autres actions en faveur du personnel	200 000,00	64 000,00	45 558,68	125 541,32	64 000,00	74 458,68

Politique : Entretien et travaux dans les bâtiments

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Bâtiments siège et autres	41 987 234,23	40 000,00	1 702 233,21	32 906 068,59	3 435 000,00	5 686 165,64
Bâtiments action sociale	4 478 650,71	555 000,00	233 923,32	2 616 168,40	955 000,00	1 462 482,31
Bâtiments destinés à l'infrastructure routière	2 440 006,09	700 000,00	542 700,40	982 799,89	800 000,00	1 357 206,20

Mission : Développement des infrastructures

Politique : Infrastructures routières

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Routes - points noirs	113 495 310,25	15 000 000,00	3 570 654,28	82 058 380,89	12 720 000,00	33 716 929,36
Aménagement du territoire & cadre de vie	72 418 460,00	14 791 000,00	4 174 435,84	43 458 715,72	10 183 000,00	33 567 744,28
Conservation du patrimoine routier	56 244 728,12	20 205 000,00	4 166 602,25	32 026 731,30	13 845 000,00	30 577 996,82
Fonds de concours et subventions	52 356 697,49	5 089 000,00	34 313 994,74	1 704 281,01	8 639 000,00	47 102 416,48
Equipements et réseaux	10 190 264,45	5 500 000,00	1 037 024,74	3 883 423,97	2 550 000,00	9 256 840,48

Mission : Aménagement, développement du territoire

Politique : Logement

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Aide à la pierre	112 588 491,48	11 500 000,00	17 273 176,88	71 076 372,34	9 928 000,00	43 084 119,14

Politique : Economie, tourisme, attractivité du territoire

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Aménagement du territoire	3 879 893,58	2 250 000,00	47 925,76	1 411 964,82	2 250 000,00	2 467 928,76
Agriculture	7 433 036,25	505 000,00	1 031 074,26	3 058 512,97	2 505 000,00	2 374 523,28
Soutien entreprises indus. & commerciales	11 578 666,78	80 000,00	851 010,62	6 418 838,86	826 110,00	4 413 717,92
Tourisme	3 536 200,80	700 000,00	1 148 243,32	1 657 562,48	700 000,00	1 878 638,32

Politique : Transports et déplacements

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Transports départementaux	4 235 987,25	360 000,00	59 655,14	3 547 111,44	360 000,00	688 875,81
Transport multimodal	89 758 413,90	13 000 000,00	32 177 802,79	46 347 518,80	13 000 000,00	43 410 895,10

Politique : Ports

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Ports	3 688 866,86	20 000,00	84 328,03	2 151 083,35	35 500,00	1 522 283,51

Politique : Solidarité territoriale

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Contrat de plan départemental	155 726 391,01	13 600 000,00	7 116 625,74	42 029 156,67	13 210 000,00	114 087 234,34
Autres actions de solidarité territoriale	307 047 594,08	29 500 000,00	69 270 015,77	218 117 297,73	43 157 623,00	75 272 673,35

Politique : Sécurité

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Gendarmeries, commissariats	1 258 523,74	500 000,00	86 449,12	835 331,68	300 000,00	623 192,06
Service incendie et secours	805 659,76		459,21	749 849,30		55 810,46

Politique : Développement durable et environnement

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Espaces naturels, paysages	12 525 299,08	4 112 000,00	705 821,84	6 247 090,59	3 011 000,00	7 379 208,49
Forêts	4 422 687,21	1 466 000,00	321 981,89	2 447 604,88	1 466 000,00	1 975 082,33
Eau et milieu marin	21 142 246,20	14 720 000,00	1 707 391,74	6 242 125,85	13 089 700,00	16 530 420,35
Déchets, énergies renouvelables	10 782 423,21	33 000,00	53 378,79	9 874 932,94	33 000,00	907 490,27
Parcs naturels, entretien travaux	5 426 100,17	1 200 000,00	349 603,19	3 165 675,94	1 200 000,00	2 260 424,23

Mission : Actions éducatives, sportives et culturelles

Politique : Culture

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Evénements culturels	278 991,43	100 000,00	16 522,27	170 568,57	60 000,00	148 422,86
Patrimoine culturel	6 207 046,10	2 107 675,00	1 201 194,51	3 633 215,98	1 309 000,00	3 372 505,12
Subventions culturelles	3 218 450,00			3 218 450,00	0,00	0,00
Entretien et travaux dans les bâtiments culturels	5 437 254,28	500 000,00	602 080,40	1 046 727,74	2 200 000,00	2 690 526,54

Politique : Sports et jeunesse

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Subventions sportives	2 752 560,22	300 000,00	243 321,55	1 972 714,76	200 000,00	879 845,46
Initiatives sportives départementales	983 790,04	50 000,00	7 838,27	617 365,95	200 000,00	216 424,09
Ecoles départementales	348 792,37	322 000,00	12 704,95	288 343,88	321 000,00	61 448,49
Ecoles des neiges et de la mer, entretien travaux	4 676 385,27	700 000,00	432 707,94	1 606 328,41	900 000,00	2 870 056,86

Politique : Education

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Collèges-constructions neuves	93 885 673,96	6 420 000,00	2 982 324,37	42 936 993,72	5 022 000,00	52 346 680,24
Collèges-réhabilitations	41 605 686,90	15 542 000,00	2 426 467,63	20 328 546,29	4 979 100,00	31 840 040,61
Maintenance, entretien collèges	34 259 620,09	7 000 000,00	1 801 747,46	28 851 849,33	6 000 000,00	6 407 770,76
Gymnases	28 156 179,02	3 317 000,00	1 619 554,43	13 137 507,40	3 900 000,00	14 435 671,62
Fonctionnement des collèges	13 250 337,18	2 400 000,00	490 914,93	7 237 993,61	1 750 000,00	6 662 343,57
Vie scolaire	9 182 208,01	2 500 000,00	390 007,41	4 025 702,95	1 870 000,00	5 786 505,06

Politique : Enseignement supérieur et recherche

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Enseignement supérieur, entretien travaux bâtiments	2 411 000,00		11 605,03	866 507,12	100 000,00	1 444 492,88
Campus STIC	54 382 572,00		1 528 865,54	48 344 925,32	1 000 000,00	5 037 646,68
Enseignement supérieur, recherche et vie scolaire	24 052 474,30	8 982 500,00	4 755 807,73	10 271 246,25	4 675 582,00	18 088 146,05

## Débat d'orientation budgétaire 2016 - Fonctionnement

Mission : Action sociale

Politique : Dispositif RMI RSA

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Programme départemental d'insertion	7 699 375,00	6 300 000,00	0,00	7 035 987,58	1 515 000,00	5 448 387,42

Mission : Aménagement, développement du territoire

Politique : Economie, tourisme, attractivité du territoire

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Aménagement du territoire	1 115 000,00		174 898,48	686 583,46	25 000,00	403 416,54
Agriculture	389 000,00	380 000,00	190 269,17	153 330,83	346 000,00	269 669,17
Tourisme	2 900 000,00	150 000,00	78 508,89	2 119 946,52	30 000,00	900 053,48

Politique : Solidarité territoriale

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Contrat de plan départemental	605 615,00	400 000,00	36 864,00	13 659,60	50 000,00	941 955,40
Autres actions de solidarité territoriale	6 709 410,00	750 000,00	944 651,37	2 642 022,57	196 500,00	4 620 887,43

Politique : Développement durable et environnement

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2016	Reste engagé au 02-10-2015	CP exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017 et au-delà
Espaces naturels, paysages	252 000,00		21 000,00	34 000,00	25 000,00	193 000,00
Eau et milieu marin	390 000,00		14 501,00	172 263,62	50 000,00	167 736,38

Mission : Actions éducatives, sportives et culturelles

Politique : Culture

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Subventions culturelles	1 024 000,00	300 000,00	300 000,00	332 000,00	300 000,00	692 000,00

Politique : Education

<b>Libel program</b>	<b>AP de stock</b>	<b>Estimation besoin d'AP 2016</b>	<b>Reste engagé au 02-10-2015</b>	<b>CP exercices antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017 et au-delà</b>
Vie scolaire	80 874,92		2 962,94	77 911,98		2 962,94